



Juin 2018

RECONNAISSANCE DU TEMPS DES BENEVOLES (VTR) dans les projets soutenus par le Fonds Européen pour la Jeunesse

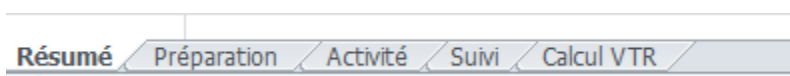
Lignes directrices pour le rapport

La VTR ne peut pas dépasser les 10% du total des coûts réels.

Comment la calculer ?

Lorsque vous reportez les coûts de votre projet, un document Excel est disponible sur [la page Ressources/Formulaires & lignes directrices](#) du site web du FEJ. Il existe trois versions : une pour les activités internationales, une pour les activités pilotes et une pour les plans de travail.

Les documents contiennent cinq feuilles :



Dans Préparation, Activité et Suivi, saisissez tous les coûts réels de votre projet (vous n'êtes pas obligé d'inclure maintenant la VTR) : ce montant servira de base pour le calcul du montant maximum de la VTR que vous pouvez inclure.

Ensuite, remplissez la table de calcul de la VTR avec le taux et le nombre d'heures de bénévolat utilisés pendant le projet (étapes 1 et 2) : le total de la VTR est calculé automatiquement (étape 2).

Etape 3. Le montant indiqué pour la VTR est-il supérieur à 10% du budget total ?	
Budget sans VTR	13 300,00 € (Veuillez insérer les coûts totaux estimés du projet)
Budget avec VTR	
Calcul des 10%	1 330,00 € VTR dans la limite des 10%

Etape 4. Veuillez insérer le total de la VTR dans la **ligne budgétaire** "Autres coûts" ainsi que dans la section "**Revenu**" comme source de cofinancement.

- Je reçois le message que le total de la VTR est dans la limite des 10% et maintenant je peux l'inclure dans le budget final (Préparation, Activité, Suivi) ainsi que dans la feuille Résumé (sous revenus – VTR)

➤ **Exemple avec la VTR dépassant la limite des 10%**


- Le coût réel total de l'activité s'élève à 13 300€
- J'explique et calcule la VTR en utilisant la table de la VTR

CALCUL DE LA VTR															
Etape 1. Comme il n'existe pas de statistiques consolidées pour tous les états membres au FEJ, nous souhaiterions connaître le salaire horaire moyen auquel vous faites référence.															
Salaire/ heure :	8,00 €														
Veuillez expliquer ici comment vous avez déterminé le salaire moyen par heure (votre source)															
Etape 2. Combien d' heures de bénévolat seront consacrées pendant le projet (préparation, activité, suivi) ?															
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Heure par personne</th> <th>Description</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>10</td> <td>préparation</td> </tr> <tr> <td>50</td> <td>activité</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>suivi</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>200</td> </tr> </tbody> </table>	Heure par personne	Description	10	préparation	50	activité	10	suivi						200
Heure par personne	Description														
10	préparation														
50	activité														
10	suivi														
	200														
Total VTR	1 600,00 €														

- J'ajoute manuellement le budget total calculé : 13 300€. Le tableau calculera automatiquement 10% du budget et le message en rouge me permettra de savoir si la VTR prévue est dans la limite ou dépasse les 10%.

Etape 3. Le montant indiqué pour la VTR est-il supérieur à 10% du budget total ?

Budget sans VTR	- €	(Veuillez insérer le total des coûts estimés du projet)
Budget avec VTR	- €	
Calcul des 10%	I	VTR dans la limite des 10%



Etape 4. Veuillez insérer le total de la VTR dans la **ligne budgétaire** "Autres coûts" ainsi que dans la section "**Revenu**" comme source de cofinancement.

- Je reçois le message que le total de la VTR que j'ai prévu à l'étape 2 (1 600€) dépasse la limite des 10%.
- Je peux inclure un montant maximum de 1 330 € dans le tableau budgétaire.